Loi de financement de la Sécurité sociale : un budget de compromis qui laisse encore la prévention en marge

Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 a été définitivement adopté le 16 décembre dernier. À l'issue de plusieurs semaines de débats, le texte qui en ressort est un budget de compromis, marqué par quelques avancées notables mais dépourvu du véritable changement de cap dont la prévention aurait aujourd'hui besoin.

Pour la Fédération Française des Diabétiques, ce manque d'ambition globale constitue une occasion manquée pour répondre à l'ampleur des défis liés aux maladies chroniques. Ces dernières années ont pourtant montré la nécessité d'une approche résolument préventive, s'appuyant à la fois sur l'éducation à la santé, la réduction des inégalités sociales, l'amélioration de l'environnement de vie et une action déterminée sur les déterminants de santé. Le texte adopté, malgré certains signaux positifs, n'opère toujours pas ce virage attendu depuis longtemps.

Parmi les mesures les plus structurantes, l'article 19 de la loi ouvre néanmoins des perspectives encourageantes. Il prévoit la création de nouveaux parcours de soins préventifs, intégrant des prestations jusqu'ici non remboursées comme l'activité physique adaptée, l'accompagnement diététique ou des bilans globaux réguliers. Cette évolution constitue un pas important vers une prévention plus accessible et plus cohérente, susceptible de retarder l'apparition des maladies chroniques et l'entrée en affection de longue durée (ALD). La Fédération salue cette avancée, tout en rappelant qu'elle ne prendra toute sa portée que si les textes d'application, notamment les décrets et les avis de la Haute Autorité de santé, en définissent clairement les contours. Une vigilance particulière s'impose quant au périmètre des bénéficiaires?: en aucun cas ces nouveaux parcours ne doivent devenir un prétexte pour restreindre l'accès au dispositif ALD, ou sortir des patients du dispositif, indispensable pour les protéger d'un reste à charge excessif.

Le texte final comporte toutefois d'autres mesures d'intérêt. L'augmentation de l'ONDAM, Objectif National des Dépenses d'Assurance maladie, de 3 %, portant l'enveloppe du plafond cible des dépenses de l'Assurance maladie à plus de 274 milliards d'euros, témoigne d'un compromis politique qui devrait permettre de répondre en partie aux besoins croissants du système de santé, notamment en raison du vieillissement de la population. Lutter contre les déserts médicaux grâce à de nouveaux dispositifs pour les jeunes médecins, ou encore structurer davantage l'offre de proximité avec le réseau France Santé, sont des orientations que nous considérons comme positives.

Au-delà de ces éléments encourageants, l'absence d'une stratégie préventive globale dans le PLFSS demeure préoccupante. Si l'alimentation et la régulation de l'environnement nutritionnel font partie des outils essentiels pour agir à la racine des problèmes de santé publique et plus particulièrement pour lutter contre les maladies chroniques, aucune avancée n'a été actée en matière d'apposition obligatoire du Nutri-Score, de fiscalité comportementale ou de régulation du marketing alimentaire. Toutes les initiatives venues des députés se sont vues réduites à néant par l'action des lobbies.

Nous prenons également acte du retrait de mesures qui auraient alourdi le reste à charge des patients, comme le doublement des franchises médicales ou l'élargissement de leur périmètre inscrit à l'article 18 du projet de loi initialement déposé par le gouvernement. La Fédération réaffirme à cette occasion sa ligne rouge ferme et constante : **aucune réforme ne doit conduire à une augmentation du reste à charge pour les malades chroniques**. Nous resterons pleinement mobilisés sur ce point.

En définitive, si le PLFSS 2026 contient des avancées ponctuelles et quelques signaux encourageants, il manque d'une vision d'ensemble capable de faire de la prévention un pilier central des politiques publiques.

La situation politique inédite dans laquelle nous nous trouvons, responsable de cette nécessité de faire des compromis politiques, a empêché l'émergence de réformes ambitieuses et cohérentes. La lutte contre le diabète et, plus globalement, contre les maladies chroniques exige une stratégie transversale et soutenue qui ne se contente pas d'ajustements, mais qui transforme durablement l'environnement de santé des citoyens.

La Fédération Française des Diabétiques poursuivra son action pour que la prévention devienne enfin une priorité nationale, à la hauteur des enjeux sanitaires et sociaux qui pèsent sur des millions de patients et leur entourage. Le PLFSS 2026 ouvre quelques portes, mais nous appelons dès aujourd'hui à aller plus loin et plus vite face à l'urgence que représente l'augmentation des maladies chroniques en France.